



GUICHET UNIQUE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le dossier d'inscription 2023-2024 aux différents services municipaux : restauration scolaire, accueils périscolaires, Centre de loisirs, Maison des Jeunes. Vous trouverez dans les règlements intérieurs toutes les informations utiles sur son fonctionnement (tarifs, horaires, conditions d'accueil, déroulement).

Vous voudrez bien retourner les documents joints dûment complétés et signés au Guichet Unique de la mairie exclusivement pour :

Nouvelle inscription - A déposer au plus tard le 26 mai 2023

- **petite section (PS)** pour les enfants nés en **2020**
- tout élève effectuant un **changement d'école**
- **toute petite section (TPS)** pour les enfants nés en **2021**, possibilité d'établir un dossier d'inscription **sous réserve de places disponibles** dans l'établissement

Renouvellement d'inscription obligatoire A déposer au plus tard le 7 juillet 2023

- **tout élève déjà scolarisé dans une école publique de Loudéac**

Nous souhaitons à toute votre famille une bonne fin d'année scolaire et un très bel été et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Monsieur Le Maire,
Bruno LE BESCAUT**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement du Guichet Unique de la Ville de Loudéac.

ARTICLE 2 : ORGANISATION

Le Guichet Unique fonctionne sur le principe de la régie unique, centralisée en Mairie. Le Guichet Unique a pour missions :

- l'accueil des usagers/administrés (informations, remise de documents et dossiers d'inscriptions concernant les activités municipales) ;
- le contrôle des dossiers (famille, enfant, activités) pour l'inscription aux prestations municipales ;
- l'enregistrement informatique des inscriptions ;
- la facturation de la prestation ainsi que le recouvrement des sommes ;
- la tenue de la régie et de ses pièces comptables.

ARTICLE 3 : DOSSIER FAMILLE

Le Guichet Unique repose sur le « Dossier Famille » unique et annuel pour l'ensemble des activités proposées sur l'année scolaire.

Les pièces complémentaires et indications sont indispensables à sa validation et à toute demande d'inscription à une activité : cf. page 4

Les différents imprimés constitutifs du dossier et règlements intérieurs d'activité sont à la disposition des familles en Mairie ou sur le site de la Ville :

www.ville-loudeac.fr > Mon quotidien > Enfance – Jeunesse > Guichet Unique.

Les dossiers complets et signés peuvent être transmis directement à la Mairie au service Guichet Unique soit par voie postale ou soit à l'adresse mail suivante :

guichet-unique@ville-loudeac.fr

Tout changement de situation concernant la famille ou les enfants (changement de situation familiale, déménagement, coordonnées téléphoniques, ...) doit être signalé par courrier, ou e-mail, au plus tôt, au service du Guichet Unique.

ARTICLE 4 : ACCÈS AUX PRESTATIONS MUNICIPALES

L'accès aux différentes activités proposées par la Ville est défini selon les critères de priorité prévus dans chaque règlement intérieur d'activité.

ARTICLE 5 : TARIFS DES PRESTATIONS

Le montant de la redevance de chaque activité est fixé chaque année, par délibération du Conseil Municipal ou par arrêté du Maire.

ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS - FACTURATION

Comme l'an passé, les prestations sont facturées « à service fait », c'est-à-dire que les prestations effectives et absences non justifiées (à partir de la 4^{ème} absence injustifiée dans l'année scolaire) sont facturées à posteriori, à l'exception de certaines activités d'été (comme CAP SPORT), pour lesquelles le prépaiement reste effectif.

Les conditions d'admissions aux différentes activités et la facturation de celles-ci sont prévues au règlement intérieur de chacune d'elles.

La Ville se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription si le compte de la famille présente un état de dette en régie ou au Trésor Public.

Les inscriptions aux différentes activités sont reçues en Mairie au Guichet Unique. Elles sont validées par les services après contrôle des pièces. L'inscription deviendra définitive dès lors que le dossier sera complet.

Les périodes d'inscriptions sont communiquées aux familles par les services gestionnaires de l'activité (affichage dans les lieux publics, communication sur les sites d'accueil des enfants, communication sur le site Internet de la Ville, panneaux lumineux).

Pour les activités Cap Sports Été, les inscriptions se font au guichet en respectant les périodes d'inscription prévues au calendrier. Les factures correspondantes sont à payer directement au guichet.

Toutes modifications intervenant sur une inscription annuelle (arrêt de la participation à l'activité, inscriptions nouvelles, modification de l'inscription en cours) doivent être effectuées sur le Portail Familles dans les délais impartis ou être signalées par écrit, ou e-mail au service du Guichet Unique.

ARTICLE 7 : MODE DE PAIEMENT

Le paiement de la redevance s'effectue à réception des factures, parmi tous les modes de règlement proposés : espèces, cartes bancaires, chèques, CESU, chèques-vacances, prélèvement automatique ou paiement sécurisé en ligne en se connectant sur le site « Portail Familles », muni de votre code d'accès et votre mot de passe.

RAPPEL : les CESU et Chèques-vacances ne permettent pas de payer la cantine.

Nous nous permettons de vous rappeler que le prélèvement automatique facilite grandement la gestion des services.

Pour bénéficier du prélèvement automatique, il vous suffit d'envoyer à la mairie un relevé d'identité bancaire ou postal (IBAN) et remplir un mandat de prélèvement fourni par nos services.

ARTICLE 8 : RÉGULARISATION

Le règlement intérieur de chaque activité prévoit les conditions de remboursement.

ARTICLE 9 : DIFFUSION DES RÈGLEMENTS

Les règlements intérieurs sont à disposition en Mairie et sur le site Internet de la Ville. La signature par les responsables légaux des fiches spécifiques à chaque activité entraîne l'acceptation du règlement concerné.

Ces règlements intérieurs ne sont pas exhaustifs. Ils peuvent être modifiés en fonction des nécessités ultérieures d'évolution des services et/ou des activités proposées.

Ce dossier, constitué d'éléments administratifs, doit vous permettre, en une seule fois, de nous communiquer tous les renseignements obligatoires afin que les services municipaux puissent prendre en charge votre ou vos enfant(s), et ce, quelle que soit l'activité souhaitée.

Liste des documents complémentaires en fonction de l'activité choisie

Attention, pour certaines activités, le nombre de places est limité et une date limite d'inscription a été mise en place. Un paiement à l'avance (prépaiement) est nécessaire pour certaines activités (été).

	INSCRIPTION SCOLAIRE avec accueil périscolaire et restauration	ACCUEIL DE LOISIRS mercredi, vacances scolaires	CAP SPORT ÉTÉ
Fiche "Famille" (A)	X	X	X
Copie du livret de famille ou acte de naissance (jugement de divorce pour les parents séparés)	X	X	
Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, eau, téléphone)	X	X	
Attestation du Quotient Familial (CAF ou MSA)	X	X	
Attestation d'assurance Responsabilité Civile et assurance individuelle accident * *qui sera également à transmettre à l'école	X	X	X
Fiche(s) "Enfant(s)" (B)	X	X	X
Copie des vaccinations	X	X	X
Copie du PAI ou rapport médical si allergie alimentaire ou affection chronique	X	X	
Fiche d'inscription à l'activité	X Fiche C	X Fiche D	X
Certificat de radiation (si changement d'établissement scolaire)	X		
RÈGLEMENTS possibles : espèces, CB, chèque bancaire, prélèvement automatique, CESU, chèques-vacances			
Autorisation de prélèvement (mandat SEPA) + RIB <i>si vous optez pour ce mode de paiement</i>	X	X	
Prépaiement de l'activité			X



La Caisse d'Allocations Familiales et la MSA sont partenaires des actions Enfance-Jeunesse de la Ville de Loudéac à travers sa contribution financière à l'organisation des activités.



Contact :

Guichet Unique
20 rue Notre Dame 22600 LOUDEAC
guichet-unique@ville-loudeac.fr
Tél : 02.96.66.85.02

Les documents demandés, remplis et signés doivent être, au choix :

- déposés en Mairie au Guichet Unique,
- envoyés par courrier à la Mairie,
- expédiés par e-mail, avec tous les documents scannés à :
guichet-unique@ville-loudeac.fr